

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du territoire
et de la décentralisation

Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

Arrêté du 22 septembre 2025

**portant renouvellement de l'agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708
du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : ATDT2524984A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports en date du 22 septembre 2025, l'agrément accordé par arrêté du 25 novembre 2020, au titre de psychologue, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 25 novembre 2025 :

Psychologue : Manon GAUTIER.